

## reprise d'études après 2a

Par **havefun**, le **08/01/2020** à **22:53**

Bonsoir tout le monde :)

J'ai arrêté mes études de droit il y a 2a

J'ai une très forte envie de les reprendre aujourd'hui (en master 1).

Je vais aussi avoir 28a dans 2 semaines.

J'étais allée me renseigner à la scolarité on m'a dit que je serais en formation continue et qu'une année me coûterait 6000e. Je cela exorbitant et décourageant pour une reprise d'études.

J'ai pourtant précisé que je n'étais accompagnée par aucun organisme financiers.

Est-ce vraiment le prix pour une reprise d'études? et du fait de mes 28a aurais-je à la bourse?

merci pour vos réponses

Par **Lorella**, le **10/01/2020** à **11:13**

bonjour. Je ne suis pas surprise. C'est le tarif quand on est sorti du système scolaire.

quel est votre statut actuellement ? salariée ou inscrite à Pôle Emploi ?

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **10/01/2020** à **13:17**

En fait, cela procède du fait que vous ayez 28 ans, à partir de cet âge là, vous n'êtes plus

considéré comme un étudiant et de fait, vous ne bénéficiez plus des aménagement financier réservés aux étudiants.

Vous n'aurez donc pas la bourse sauf peut-être à justifier que vous ne bénéficiez d'aucune autre aide quelle qu'elle soit (RSA, Pôle-Emploi, allocations de la CAF)

Sauf bien-sûr à déjà être étudiant et poursuivre votre cursus, alors à ce moment-ci, que vous ayez 28 ans ou non importe peu puisque vous êtes déjà dans un cursus étudiant en primo inscription.

Concernant les 6.000€, ça reste raisonnable pour des études de droit, c'est peu cher même si on devait comparer avec nos amis américains, anglais ou canadiens.

Par contre je ne veux pas vous faire peur mais les master étant devenus extrêmement sélectifs, à moins de n'avoir eu un excellent dossier après votre L3 de droit, vous risquez de trouver pas mal de portes closes.

La filière est tendue dans quasiment 100% des université et donc, sélective.